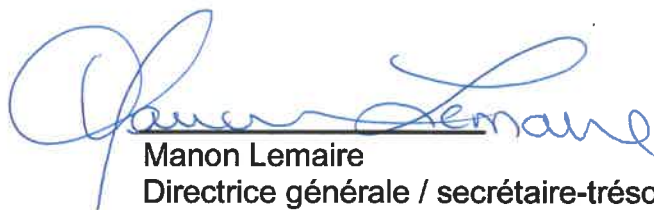

AVIS PUBLIC

Est par la présentes donné par la soussignée, Manon Lemaire, directrice générale de la susdite municipalité;

QUE : - Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, le Conseil a procédé à l'adoption du règlement n° 443/2019 concernant les limites de vitesse sur une section du rang St-Joachim à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication et toute personne intéressée à le consulter peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture de bureau au 319, rue Principale.

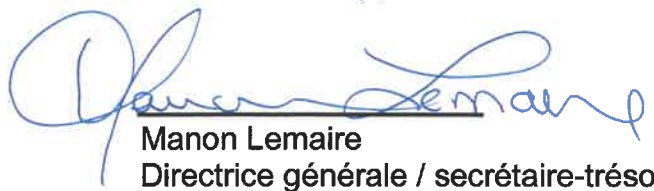
DONNÉ À Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 18^e jour de novembre 2019



Manon Lemaire
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Manon Lemaire, directrice générale / secrétaire-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **l'adoption du règlement n° 443/2019 concernant les limites de Vitesse sur une section du rang Saint-Joachim à Sainte-Brigitte-des-Saults**, aux endroits prévus à cette fin le 18 novembre 2019 entre 8h et 17h conformément à la Loi



Manon Lemaire
Directrice générale / secrétaire-trésorière